



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Service Sports et Événementiel

Vide-greniers/Brocante Date :

Manifestation :

Culturelle

Sportive

Kermesse

Intitulé de la manifestation.....

Autres (manège, cirque, etc) :

① RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/SOCIÉTÉ/ASSOCIATION

Nom de l'établissement/société/association

Adresse :

Tél. :

N° Siret :

Type d'activité :

② RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

③ PERSONNE CHARGÉE D'ACQUITTER LA REDEVANCE (si différente du demandeur)

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

④ CARACTÉRISTIQUES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC¹

Localisation :

Surface/Longueur demandée :

Surface intérieure du bâtiment :

Horaires d'exploitation² :

Observations :

⑤ DESCRIPTIF DU MOBILIER POUR LES DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type matériel	Nombre	Type de matériau (bois, plastique ...)	Couleur

1 Joindre **impérativement** un schéma détaillant l'installation sur le domaine public

2 Pour rappel, l'occupation du domaine public n'est autorisée que de 7 heures à 2 heures du matin (arrêté préfectoral), heure à laquelle le domaine public doit être entièrement libéré.

⑥ PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- un plan/schéma de l'installation sur le domaine public,
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité,
- une copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois et/ou copie de la licence,
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'établissement.
- assurance du véhicule (vente ambulante)

Ce document constitue une demande et ne saurait, en aucun cas, valoir autorisation tacite. Le demandeur atteste avoir pris connaissance du règlement d'occupation du domaine public et entend en appliquer les dispositions.

*Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse de plein air. **La présente autorisation n'ouvre aucun droit au titre de l'urbanisme.***

Fait le

À

Signature et cachet

Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2019
Délibération n° 2018-12-77 du Conseil municipal du 11 décembre 2018

Activités	Tarifs 2019
ATTRACTIONS FORAINES	
Cirques, spectacles, attractions et marionnettes	
Moins de 200 m ²	38,57 €
À partir de 201 m ²	76,11 €
Fête foraine	
Petits manèges jusqu'à 100 m ²	18,77 €
Grands manèges de 101 à 200 m ²	35,97 €
Gros métiers à partir de 201 m ²	49,00 €
Forfait journalier pour l'accueil des cirques et forains	5,73 €
Stands buvettes et restauration par tranche de 5 m ²	13,03€
DIVERS	
Foires, brocantes et marchés (tarifs par jour d'occupation*)	
De 1 à 200 mètres linéaires	312,76 €
De 201 à 500 mètres linéaires	625,53 €
De 501 à 800 mètres linéaires	936,29 €
De 801 à 1 100 mètres linéaires	1 251,05 €
* Exonération pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.	

Mairie de Voisins le Bretonneux
 Service Sports et Événementiel
 Tél. : 01 30 48 59 39
www.voisins78.fr
votre.courriel@voisins78.fr